une question sur l'achat de mille mulets abyssins pour l'expédition de Madagascar. Le ministre n'a accepté la question qu'à la condition qu'elle viendrait après le budget.

Toulon, 27 février. — En dehors du matériel que le port a reçu l'ordre de préparer pour les courriers partant de Marseille dans le courant de mars, l'arsenal vient d'être invité à commencer le chargement du nouveau transport que le ministre vient d'affréter pour les troupes et qui appareillera pour Majunga à la fin de mars ou au commencement d'avril.

Un lieutenant de vaisseau du port de Toulon va être désigné pour surveiller à la Seyne, l'embarquement sur le steamer anglais *Brickburn* des canonnières et chalands construits en vue de l'expédition de Madagascar.

Un éboulement près de Montpellier — Deux ouvriers disparus

Montpellier, 27 février. — Un éboulement a eu lieu ce matin à la mine Verrière, dans la commune de la Tour-sur-Orb. Les décombres n'ont pu encore être déblayés. Il est à craindre que les deux ouvriers, qui ont disparu, n'aient trouvé la mort dans cet accident.

Troubles à Panama

Panama, 27 février. — Les troupes du gouvernement de Colombie ont infligé un nouvel échec aux rebelles à Cali et à Bonaventura. On signale de grosses pertes des deux côtés.

Le devoir militaire au point de vue socialiste — Un discours de M. Jaurès

Paris, 27 février. — On prête à M. Jaurès l'intention de prononcer, au moment de la discussion du budget de la guerre, un grand discours dans lequel il examinerait la question du devoir militaire au point de vue socialiste.

La commission de décentralisation

Paris, 27 février. — La commission de décentralisation, réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Trarieux, garde des sceaux, s'est subdivisée en deux sous-commissions. La première a pour mission d'examiner le fonctionnement administratif des ministères, à l'exception de quatre : marine, guerre, affaires étrangères et justice, ce dernier excepté pour la partie qui touche à la réforme judiciaire proprement dite.

La seconde commission doit étudier les modifications à apporter à la loi de 1871 sur les conseils généraux et à celle de 1884 sur les conseils municipaux. Elle examinera les propositions de réformes faites depuis le commencement de ce siècle par les législations étrangères et surtout la situation des corps électifs locaux en vue de l'extension de leur autorité et l'accroissement de leur autonomie.

Les affaires de chantage

Paris, 27 février. — M. Dopfer a entendu aujourd'hui à nouveau M. Dutailly, au sujet de l'affaire Allez. Nous croyons savoir que cette affaire aura une solution d'ici deux jours.

Il est bon de rappeler à ce propos la part prise par M. Dusailly dans la dénonciation des affaires de chantage. On n'a pas oublié en effet que M. Canivet, avant son arrestation, avait porté bruyamment contre lui une plainte en diffamation à laquelle il renonça un peu avant son inculpation dans l'affaire des cercles.

Pas de rencontre entre M. de Morès et M. Thomson

Paris, 27 février. — Les témoins constitués par MM. de Morès et Thomson ont reconnu d'un commun accord que les paroles dont M. de Morès demandait raison au député de Constantine ne sauraient donner lieu à une rencontre.

L'affaire des fraudes électorales de Toulouse

Paris, 27 février. — L'affaire des fraudes électorales de Toulouse entre dans une nouvelle phase, qui promet d'être particulièrement intéressante.

L'instruction des fraudes relatives aux élections de 1892-93 a été close hier, mais une nouvelle enquête a été ouverte ce matin sur la plainte déposée par M. Susini, concurrent malheureux de M. Constans, ancien ministre de l'intérieur, aux élections législatives de 1889 dans la 1re circonscription de Toulouse.

Les listes d'émargement et les procès-verbaux relatifs à cette élection ont été saisis ce matin par le juge d'instruction.

Fuite d'un caissier de caisse d'épargne

Dreux, 27 février. — Le secrétaire de la mairie de Houdan, un nommé D. H., chargé par intérim des fonctions de caissier de la caisse d'épargne, vient de prendre la fuite en emportant une somme de dix mille francs.

Avant son départ, D... a laissé sur le bureau du maire une lettre dans laquelle il explique qu'il s'est laissé aller à emprunter quelque argent à sa caisse. Il doit environ mille francs, et, à la veille d'une vérification, ne pouvant restituer cette somme, il est obligé de s'enfuir.

Dans une autre lettre, adressée à son beau-frère à Paris, avec prière de la transmettre à sa femme, il envoie 530 francs qui ont été saisis et déclare s'embarquer pour l'Amérique.

M. Savorgnan de Brazza victime d'un accident de voiture

Alger, 27 février. — M. Savorgnan de Brazza qui, en revenant du Congo, s'était arrêté à Alger pour attendre la fin des grands froids, vient d'être victime d'un accident près de Laghouat.

Il se rendait dans cette ville lorsque la voiture du courrier dans laquelle il se trouvait a versé à un tournant. Quatre des voyageurs, parmi lesquels M. de Brazza, ont été grièvement blessés. Toutefois, à l'hôpital où une voiture des ambulances militaires l'a transporté, les médecins ont reconnu que M. de Brazza n'avait point de lésions internes et que les contusions qu'il a reçues ne sont pas très graves.

Une collision entre deux tramways algériens

Alger, 27 février. — Une rencontre entre deux tramways à vapeur s'est produite ce matin. Il y a eu neuf personnes de blessées.

Un vote intéressant du Reichstag allemand

Berlin, 27 février. — Le Reichstag a adopté cet après-midi, en troisième lecture, le projet relatif à la suppression de la dictature en Alsace-Lorraine.

Echos des obsèques de l'archiduc Albert

Vienne, 27 février. — Le duc d'Aoste a rendu visite hier à l'empereur d'Allemagne. Il a été reçu ce matin en audience de congé par l'empereur *François-Joseph*. Le prince a déjeuné à l'ambassade d'Italie. Le comte Kalupky avait été invité à ce déjeuner. L'empereur Guillaume a passé hier la soirée chez l'ambassadeur d'Allemagne, comte d'Eulenbourg et ne s'est retiré qu'à minuit.

Aujourd'hui, le souverain allemand s'est rendu à l'ambassade de Russie pour voir le grand duc Wladimir. Ce prince étant absent, l'empereur a fait laisser sa carte. Il reprendra ce soir, après le dîner de la cour, la route de Berlin.

Les congrégations françaises expulsées de l'Erythrée

Rome 27 février. — La *Voce Della Verita* reproduit une lettre qu'une Sœur italienne, attachée à la mission française récemment expulsée de l'Erythrée, a envoyée à sa famille.

Cette lettre, datée d'Aden, raconte les vexations et les souffrances endurées par les Sœurs. Elle ajoute que les calomnies répandues sur la mission sont de simples prétextes pour expulser la mission, parce qu'elle était française.

Les massacres d'Arménie

Londres, 27 février. — S'il faut en croire le correspondant du *Daily Telegraph* en Arménie, les Turcs font en sorte de faire disparaître les preuves des massacres, dont les détails sont révoltants. Il existerait, paraît-il, une fosse profonde où se trouveraient des centaines de cadavres affreusement mutilés.

Un missionnaire tué au Tonkin

Lyon, 27 février. — Les *Missions Catholiques* publient le télégramme suivant qui leur est communiqué par le ministère des colonies:

« Une bande a attaqué la mission d'Yen-Quang, province de Thanh-Hoa. La province de Thanh Hoa est au sud du Tonkin, près des bouches du Fleuve Rouge et à une assez grande distance d'Hanoï. Le P. Verbier a été tué; le deuxième missionnaire, le P. Soubeyre, a réussi à gagner le poste militaire voisin, à un jour et demi de marche.

» Le P. Jules-Marius Verbier, né en 1864, était originaire de Labruguière (Tarn); il était au Tonkin depuis le mois de novembre 1887.»

M. de Lanessan et la Commission du budget

Paris, 27 février. — M. de Lanessan a adressé la lettre suivante à M. Rouvier, président de la Commission du budget :

« Monsieur le Président,

» Les conditions dans lesquelles la discussion du budget de l'Indo-Chine va avoir lieu me font considérer comme un devoir de demander à être entendu auparavant par la commission du budget.

» *Je vous prie de vouloir bien m'accorder cette faveur.*

» Recevez, etc. » Signé : De Lanessan. »

La commission, avant de prendre une décision, a décidé de prendre l'avis du gouvernement ; or, celui-ci est hostile à la demande de M. de Lanessan.

Réunion du conseil des ministres

Paris, 27 février. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

LES COALITIONS DES OUVRIERS DE L'ÉTAT

Ils se sont entretenus du projet de loi sur les coalitions, que le garde des sceaux doit déposer incessamment sur le bureau du Sénat et qui concerne les ouvriers appartenant à des services intéressant la défense nationale.

LE PROJET DE LOI SUR L'ESPIONNAGE

M. Trarieux, ministre de la justice, a fait savoir qu'il devait conférer dans quelques jours avec la commission de l'armée de la Chambre, au sujet du projet de loi relatif à l'espionnage. Le garde des sceaux indiquera à cette commission les vues du gouvernement sur le projet déposé par le précédent cabinet.

LES BUDGETS DES COLONIES ET DE LA GUERRE

Enfin, le conseil s'est occupé des questions qui vont être soulevées au cours de la discussion des budgets des colonies et de la guerre, notamment de celles des effectifs et de l'armée coloniale.

LE BUDGET DE 1896

Dans leur réunion de ce matin, les ministres se sont aussi longuement entretenus du budget de 1896: mais, après un échange de vues générales, ils ont jugé prudemment qu'il était nécessaire, avant d'établir les bases de ce budget, d'attendre que le budget de 1895 soit voté.

Le traître Dreyfus

La Rochelle, 27 février. — L'ex-capitaine Dreyfus a été transféré à bord du *Finistère* par un assez gros temps *qui n'a pas permis à la canonnière qui le transportait* d'accomplir le trajet en moins de cinq heures au lieu de quarante-cinq minutes, durée ordinaire. Tout trempé par les paquets de mer, Dreyfus a demandé qu'on voulût bien lui donner une *tasse de thé. Il n'a pas été fait droit* à cette demande, et l'ex-capitaine a dû attendre l'heure de la soupe.

Le condamné a été installé seul, à l'avant du navire, dans le quartier réservé aux femmes. Il emporte avec lui trois valises et un grand nombre de numéros de la *Revue des Deux Mondes* et de la *Revue de Paris*. Une *somme de treize cents francs* qui lui appartient a été consignée à son nom entre les mains du commissaire du bord. Elle lui sera remise par fractions au fur et à mesure de ses besoins.

Il est en civil et porte ses moustaches, ainsi que son inamovible pince-nez.

Les artistes français à Berlin

Cette question soulève de vives discussions.

Bien que la société des Champs-Elysées ait simplement invoqué la raison du manque de temps pour ne point s'associer à la société du Champ-de-Mars, il semble, d'après la réponse de M. Ed. Detaille à un de nos confrères, qu'une vive opposition se fût produite parmi ces artistes contre le projet d'exposer à Berlin, si la raison invoquée n'avait pas permis de couper court à tout débat.

D'autre part, on parle d'organiser des « meetings d'indignation» et M. Lucien Millevoye, se fait, dans la *Patrie*, le porte-parole des chauvins qui désapprouvent la décision prise. Ces derniers font observer, du reste, que la société du Champ de Mars compte nombre d'étrangers et de Français fraîchement naturalisés, et blâment d'autant plus violemment la mesure adoptée.

Il se pourrait que les susdits meetings provoquassent une certaine agitation, mais il est plus que probable que les choses finiront par se calmer et que nous allons assister à une seconde édition de l'affaire du *Lohengrin*.

Un singulier commerce

Nice, 27 février. — M. Guillaume, le coutelier de Cette qui vendit à Caserio le poignard qui devait frapper le président Carnot, continue à débiter des quantités invraisemblables de facsimilé de l'arme.

Il vient d'arriver dans notre ville et d'établir un dépôt dans le jardin de l'hôtel des Iles-Britanniques, où il débite des poignards qu'il garantit absolument identiques à celui dont se servit Caserio.

D'énormes affiches ont été placardées dans les principaux quartiers pour annoncer l'arrivée dans notre ville du désormais célèbre coutelier.

Le prix du poignard est de cinq francs.

Une fugue

Villersexel, 27 février. — Le nommé Girardey, opportuniste, conseiller d'arrondissement, maire de Villersexel, louvetier, délégué cantonal, banquier, boulanger, marchand de bois, etc., vient de prendre la fuite en laissant un passif que l'on évalue à cent cinquante mille francs.

La misère en Italie

Rome, 27 février. — On mande de Rimini que la crise ouvrière s'accentue. Les fabriques d'allumettes sont fermées. Une vive agitation règne dans la Romagne par suite de la misère résultant du chômage. Les ouvriers réclament du travail.

Le Musée Commercial français de Santiago

ET L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

On se souvient — le *Journal de Roubaix* l'a annoncé en son temps — qu'à deux reprises différentes la Chambre de Commerce de Roubaix reçut du Ministère du Commerce une demande de collection d'échantillons de tissus destinée à figurer dans un Musée que la Chambre de Commerce française de Santiago voulait établir dans la capitale du Chili.

Cette demande n'étant accompagnée d'aucun renseignement particulier n'obtint aucun résultat au début. La Chambre de commerce dut borner son action à lui donner le plus de publicité possible. Mais, devant l'insistance du ministre, qui revint à la charge, il fut décidé dans une réunion de la Chambre, dont nous avons publié le compte-rendu, qu'en attendant les renseignements complémentaires, elle ferait des démarches chez les fabricants en vue de réunir des adhésions.

Plusieurs membres de la Chambre s'étaient déjà mis en campagne lorsque le secrétaire découvrit, dans le *Moniteur officiel du commerce*, les renseignements attendus.

Tous frais quelconques : *emballage, expédition, réception, installation, location d'emplacement, surveillance* des produits ou échantillons étaient à la charge des exposants, mais on ne pouvait indiquer, même approximativement, à combien se monterait la note à payer.

On comprendra sans peine que, dans ces conditions, les démarches personnelles commencées par plusieurs membres de notre Chambre de Commerce n'auraient pas eu beaucoup de succès, aussi n'ont-elles pas été continuées.

La mise à exécution du projet de la Chambre de Commerce française de Santiago pourrait rendre de grands services à l'industrie et au commerce français, et il faut rendre justice à son intention; mais jamais un commerçant pratique ne s'engagera dans une entreprise quelconque sans savoir les dépenses qu'elle peut entraîner.

Si la Chambre de commerce française de Santiago veut atteindre son but, elle trouvera notre commerce et notre industrie tout prêts à la seconder; mais il est indispensable qu'elle indique en même temps que sa demande de concours les frais que ce concours peut entraîner et tous les engagements qu'elle prend de son côté vis-à-vis des exposants.

Situation météorologique. — Roubaix, 28 fév. — Hauteur barométrique : 762. Température :

A 7 heures du matin	1 degrés	au-dessus de zéro
A 1 — du soir	5 —	au-dessus de zéro.
A 5 — —	5 —	au-dessus de zéro.

GRAVES SOUCIS

Se rendant ce matin en retard au bureau,
Plumodan se disait, très perplexe d'avance :
— Je m'en vais recevoir un savon d'importance,
Et qui sera moins doux que celui du Congo.
Henri Salmon, de Marseille, à Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Mercredi des Cendres. — Dans toutes les églises de Roubaix, le saint temps du Carême a été inauguré par la bénédiction et l'imposition des cendres.

Cette cérémonie, dont la signification est longuement exposée, dans les prières liturgiques, a attiré, comme toutes les années, un grand concours de fidèles aux différentes messes de mercredi matin. Toutes les classes de la société étaient représentées dans cette foule qui s'approchait pour recevoir au front le signe de la pénitence et de la fragilité humaine rappelée par les paroles que prononce le prêtre en imposant les cendres.

Les funérailles de M. Charles Roussel, ancien fabricant, ancien conseiller municipal, commissaire répartiteur des contributions directes, ont eu lieu hier matin, en l'église de Notre-Dame, au milieu d'une grande affluence dans laquelle on remarquait beaucoup de notabilités roubaisiennes, ainsi que MM. les membres de la commission des répartiteurs des contributions directes, MM. Dufresne, Manuel et Jacquin, contrôleurs principaux des contributions directes.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Jules Bonnet, inspecteur des contributions directes, en retraite, M. Pierre Delesalle, membre de la commission des répartiteurs et MM. Dewitte et Bertrant, amis de M. Charles Roussel.

Au cimetière, M. Jules Bonnet a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est avec une bien vive émotion que j'ose élever la voix dans une circonstance si douloureuse; mais je considère comme un devoir impérieux de ne pas laisser fermer cette tombe sans adresser un suprême hommage à la mémoire de celui qui fut un excellent ami pour un très grand nombre de personnes, ainsi que pour moi, particulièrement.

» Charles Roussel, après avoir occupé un rang des plus élevés dans cette courageuse cité roubaisienne dont la réputation brille d'un magnifique éclat sur tous les points du monde, a subi les vicissitudes de la fortune, qui malheureusement ne se produisent que trop souvent dans l'industrie, et s'est trouvé dans l'obligation de renoncer à des opérations qui avaient atteint une importance considérable.

» Doué d'un caractère très bienveillant, l'ami que nous pleurons sut consacrer une partie notable de ses loisirs au bien public. Commissaire répartiteur des contributions directes depuis plus de vingt ans, il remplissait ses importantes fonctions avec un dévouement réellement digne d'éloges, sans se laisser arrêter, soit par les fatigues, soit par les rigueurs des saisons. Pénétré d'un esprit de justice extrême et de bienveillance admirable, il savait mettre en œuvre toutes ses connaissances locales pour modérer, dans les limites du possible, les cotisations des contribuables malheureux ou peu aisés, et ses avis, constamment inspirés par sa longue expérience, avaient un grand poids, non seulement dans les *décisions de la commission des répartiteurs*, mais encore dans celles des agents des contributions directes, toujours disposés, d'ailleurs — je me fais un devoir de le reconnaître en cette douloureuse circonstance — à user de toute la modération compatible avec la juste application des lois.

» La mort inexorable qui, depuis quelque temps, exerce ses ravages parmi nous, a mis un terme à une existence qui était très précieuse à plus d'un titre. L'émotion si visible qui préside à cette pieuse cérémonie, constate, au plus haut degré, que l'honorable assistance qui m'entoure prend une part très sensible à la douleur de toutes les personnes, en si grand nombre, qui ont pu apprécier les bontés de Charles Roussel.

» Puissent les regrets unanimes, dont je ne suis qu'un faible écho, apporter un adoucissement dans l'esprit de ceux qui, déplorant une cruelle séparation, garderont dans leur cœur l'impérissable souvenir des précieux sentiments dont Charles Roussel était animé.

» J'ai la certitude d'être le fidèle interprète de ses amis dévoués en exprimant le vœu que ce cher défunt reçoive dans un autre monde la récompense réservée aux hommes de bien.

» Adieu, Charles Roussel, adieu, mon excellent ami, ou plutôt bientôt au revoir. »

Les matériaux de la Compagnie des Tramways. — Deux nouveaux procès-verbaux ont été dressés contre la Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing, pour avoir négligé d'éclairer, la nuit, les matériaux en dépôt sur la Grand'Place, et les pavés amoncelés rue de Lille.

Un vol audacieux, rue de la Guinguette. — Un vol qui dénote de la part des auteurs une grande audace, a été commis, mardi, vers sept heures du soir, chez M. Edouard Belvaux, épicier, rue de la Guinguette.

M. Belvaux s'était absenté, avec sa femme, pour voir la physionomie qu'offrait la ville, pendant la soirée du Mardi-Gras. Des malfaiteurs qui, sans doute, *connaissaient ce détail, n'ont pas hésité à fracturer* la serrure de la porte d'entrée, au risque de se faire prendre en flagrant délit, car la rue de la Guinguette est, on le sait, très peuplée.

Après avoir bouleversé tout dans la maison et fracturé les tiroirs du comptoir, les voleurs se sont retirés, emportant une somme de 25 francs en *argent, et des marchandises, pour une valeur de 150* francs.

Les voisins avaient aperçu de la lumière dans la maison, vers sept heures.

Ce n'est qu'à leur retour que M. et Mme Belvaux ont constaté le vol. M. Villon, commissaire de police, s'est transporté, mercredi matin, chez M. Belvaux, pour y commencer une enquête.

Le drame de la rue du Fontenoy. — *Enterrement de la victime.* — Les funérailles de la petite Rachel Klein, morte, mardi après-midi, à l'Hôtel-Dieu, des suites de ses horribles brûlures, auront lieu, aujourd'hui jeudi, à sept heures et demie, en l'église Notre-Dame.

Un vieillard qui tombe dans un escalier. — M. Léon Luc, âgé de 66 ans, journalier, boulevard de Metz, descendait de sa chambre, mercredi, à quatre heures du matin, quand, faisant un faux pas, il roula au *bas* de l'escalier. Relevé aussitôt, M. Luc a reçu les soins de M. le docteur Prouvost. Le cuir chevelu avait été coupé sur une longueur de plusieurs centimètres. Cette blessure ne présente, d'ailleurs, aucun caractère de gravité.

Un enfant renversé par une voiture. — Un jeune enfant a été renversé, mardi, à cinq heures du soir, rue de Tourcoing, par une voiture dont le conducteur, au lieu de s'arrêter aussitôt, a fouetté son cheval et est parti à fond de train.

Quant à l'enfant, il aurait certainement été écrasé, sans le sang-froid de M. Charles Hélinck, âgé de 26 ans, apprêteur, rue de l'Avenir, à Croix, qui a pu, à temps, le retirer de dessous les roues. Le pauvre petit a reçu néanmoins, à la jambe droite, un coup de pied de cheval. La blessure est assez sérieuse.

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police du quartier, à l'effet de découvrir l'auteur si peu scrupuleux de cet accident.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — *Journée du mardi 26 février.* — Liste des portions : Hommes et femmes, 915 ; enfants, 930. Total 1.845 portions. Refuge, 29 lits occupés.

Journée du mercredi 27 février. — Hommes et femmes, 990 ; enfants, 1.150. Total 2.140. Refuge 27 lits occupés.

Deux femmes arrêtées pour vol. — L'agent de sûreté Gautier a procédé, mardi, à 6 heures du soir, à l'arrestation des filles Rosalie Vandever et Sophie Waquinse, ménagères, rue de la Conférence, en flagrant délit de vol au petit bazar de la rue Pierre-Motte. Elles étaient en possession de petites statuettes et autres objets qu'elles venaient de dérober dans cet établissement. Leur arrestation a été maintenue.

Une rencontre de voitures. — Le jeune Henri Desobry, âgé de 14 ans, traînait, mardi, une petite charrette *à bras, qui fut accrochée*, rue de l'Alouette, par la voiture de M. Léon Lefebvre. Le choc a été si violent que le jeune Desobry a été renversé sur la chaussée, se faisant ainsi plusieurs contusions aux jambes. Il a reçu des soins dans *un estaminet voisin*.

Menus faits. — M. Villon, commissaire de police, a fait procéder, mercredi matin, à l'arrestation d'une jeune fille de 21 ans, Amélie Deconinck, soigneuse, 85, rue Blanchemaille, inculpée de vol d'un réveille-matin au préjudice de M. Delcourt, rue de la Chaussée.

— La police a arrêté, mercredi matin, un fileur de la rue de la Cloche, à Tourcoing, Désiré Lebrun, âgé de 40 ans, inculpé de bris de clôture chez M. Vandamme, cabaretier, rue Richard-Lenoir, à Roubaix.

Croix. — *Un créancier peu commode.* — Edouard Ennery, fileur à Marcq-en-Barœul, se présentait mardi à 8 heures du soir à l'estaminet Dupire, rue Vauban, à Croix, et comme Mme Dupire lui réclamait une dette déjà ancienne, il l'injuria, ainsi que les personnes présentes; et, après avoir menacé de frapper Mlle Dupire, qui l'invitait au calme, brisa l'encadrement de la porte et les vitres de la devanture. Les dégâts sont évalués à 25 francs.

Quand le garde-champêtre Spriel arriva, le dangereux client avait déjà pris la poudre d'escampette.

Wasquehal. — *Réunion de la commission des finances.* — Lundi, 4 mars prochain, à 6 heures du soir, dans la salle ordinaire de ses séances, la commission des finances se réunira pour délibérer sur les objets suivants :

1 Décision à prendre sur divers crédits à voter pour clore l'exercice 1894; 2 Décisions à prendre sur diverses demandes faites à la session de novembre 1894 et renvoyées à la commission des finances: 3· Questions et objets divers.

— *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal de la commune de Wasquehal, se réunira en session ordinaire de février, dans la salle de la Mairie, le lundi 4 mars à 7 heures du soir ; voici l'ordre du jour :

1· Communication des états des cotes irrécouvrables de l'année 1894. 2· Etablissement de la liste des commissaires répartiteurs des contributions directes pour l'année 1896. 3· Réponse de la Compagnie du chemin de fer du Nord ayant trait au projet de construction d'une salle d'attente à l'arrêt du chemin de fer. 4· Demande de souscription pour la fondation d'un laboratoire de bactériologie à Lille.

5· Rapports de la commission des finances ; 6· Crédits divers à voter pour clore l'exercice 1894 (inondations, etc.); 7· Soutien de famille (avis du Conseil) ; 8· Lettres diverses ; 9· Communications diverses : 10· Demandes et objets divers.

Hem. — *Mort d'un conseiller municipal.* — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Crouzet, fermier et conseiller municipal à Hem. M. Crouzet, qui était âgé de 52 ans, a succombé, mercredi matin, à une attaque d'apoplexie.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs, caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053 -3608

Communications diverses

Le Club symphonique roubaisien informe ses membres actifs ainsi que ceux qui voudraient faire partie de la société que les répétitions recommenceront ainsi que les cours de solfège et d'instrument, le 28 février courant, au nouveau local, chez M. A. Leclercq, rue de la Vigne 70

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX

Rue du Bois, 13; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix, 151; Rue Pierre-de-Roubaix, 58; Place d'Amiens, Mayot, boul.); Rue d'Italie, 34; Rue de l'Epeule, 188; Rue de Tourcoing, 155; Rue du Tilleul, 123; Boulevard de Strasbourg, 126; Rue Corneille, 7; Rue Ma Campagne, 113; Rue du Collège, 71 bis; Rue de Cartigny; Rue de la Halle, 9; Grande-Rue, 285; Rue de l'Omnelet, 125; Rue de la Chaussée, 2; Rue Decrême, 37; Rue Turgot, 68; Place de la Gare, 12; Grande-Rue, 38. Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98

A TOURCOING

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 16.

A CROIX

Rue de la Gare chez M. Davivier

A LILLE

Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE 83805—37910

TOURCOING

Les expéditions de blousses et déchets en Belgique. — Les expéditeurs de blousses et de déchets en Belgique sont tenus, depuis quelque temps déjà, à une formalité assez gênante : la production à la douane belge de certificats sanitaires.

A la suite de nombreuses réclamations, dont M. le consul Louis Thaune s'est fait l'obligeant intermédiaire, le Ministre de l'agriculture et du commerce de Belgique vient de décider qu'à partir du 1er mars, la production des certificats sanitaires serait suspendue. Il faut savoir gré au gouvernement belge de cette excellente mesure, et à son représentant à Tourcoing de l'appui qu'il a donné, en cette circonstance, aux observations du commerce de blousses et déchets.

Les sapeurs-pompiers de Tourcoing et la Caisse des victimes du devoir. — Par ordre de M. le Maire, M. Gommet, lieutenant des pompiers casernés, a donné mercredi, aux hommes assemblés, lecture de la lettre ci-après, qu'il avait reçue de l'administration de la Caisse des victimes du devoir à l'occasion de l'incendie du château de M. Vanoutryve.

« Paris, le 25 février 1895.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'administration de la Caisse des Victimes du Devoir a voté en faveur du pompier «Désiré Berte, caporal aux Sapeurs-*Pompiers casernés » de Tourcoing*, qui a été blessé dans l'incendie qui a éclaté au château de M. Félix Vanoutryve, une somme de cent francs, comme témoignage de satisfaction pour la part active qu'il a prise dans le désastre.

» Je m'empresse de vous adresser sous ce pli, cette somme en un billet de banque en vous priant de vouloir bien la faire tenir au nom de la Caisse des Victimes du Devoir, à ce courageux citoyen.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Le secrétaire général, G. Rony. »

Vol au comptoir. — Mardi, dans la matinée, Mme Pluquet, cabaretière, rue de Mouveaux, au Blanc-Seau, s'absenta pendant quelque temps, et laissa son petit garçon comme gardien à la maison.

Quand elle rentra, l'enfant raconta qu'il était venu quatre jeunes gens qui avaient demandé du café; pendant qu'il les servait, l'un d'eux s'approcha du comptoir, se versa un verre qu'il but. Puis il fit un signe à ses amis et ils partirent aussitôt en laissant-là le café.

Mme Pluquet alla voir au tiroir qui devait renfermer une somme de 12 francs au moins; il n'y restait plus un sou.

Les gardes se mirent à la recherche des jeunes gens, et, avant le soir, ils en avaient arrêté deux : Emile Van Branteghem, 19 ans, tisserand, rue de Naples, à Roubaix (estaminet Chantry), et Fleurisse Lepoutre, 17 ans, rattacheur, demeurant aussi à Roubaix, rue du Chemin-de Fer.

Ils ont dénoncé, comme ayant pris part à l'affaire, le nommé Eugène Pain, qui n'a pu être retrouvé. Le quatrième, d'après leurs dires, n'y aurait pas participé.

Une nouvelle série d'accidents. — Mardi à 5 heures du matin, Herman Moïse, âgé de 18 ans, étirageur chez M. Lorthiois-Motte fils, Place Thiers, a eu la main droite prise entre deux rouleaux, en nettoyant son métier à la marche ; l'annulaire n'a été que légèrement atteint ; *mais la première phalange du doigt majeur a été broyée.* Le docteur Bernard a donné les premiers soins au blessé, qui a été ensuite reconduit chez ses parents, rue des Poutrains.

— Léopold Depaepe, âgé de 26 ans, demeurant à Mouscron, batteur chez MM. Valentin et Flipo, est tombé sur l'angle d'un seuil de porte, en portant un panier, et s'est fracturé plusieurs côtes. Le docteur Vaneufville, après un premier pansement, l'a fait reconduire à son domicile.

— Emile Hermans, âgé de 36 ans, contre-maître au peignage de *M. Binet fils, rue Neuve-de-Roubaix*, a eu le pouce de la main droite comprimé entre la brosse et la pièce d'une carde qu'on désigne généralement par le *roule-ta bosse*. Il existe de profondes déchirures à la face palmaire et il restera probablement une déformation du membre, et une raideur dans l'articulation. Cependant ce n'est, d'après l'opinion du docteur Delattre, que dans une quinzaine de jours qu'on pourra se prononcer d'une manière certaine. Le blessé habite Roubaix, rue Saint-Antoine n 8.

Un accident de voiture. — Hier après-midi, une voiture de maraîcher suivait, à une allure assez vive, la rue Houchart, quand l'une des roues se brisa tout-à-coup. Le conducteur *fut précipité sur le sol, et le cheval, affolé,* partit à fond de train, traînant après lui la voiture à demi renversée. Des accidents étaient à craindre, mais M. Jules Debucquoy, fabricant de bonneterie, se jeta courageusement à la bride, et, après avoir été traîné sur un parcours d'une trentaine de mètres, il parvint à maîtriser le cheval.

Cheval emporté. — Mercredi à midi, en revenant de son travail, et passant rue Fin-de-la-Guerre, René Rousset, âgé de 15 ans, rentreur, se jeta résolument à la tête *d'un cheval attelé à une voiture à vide qui passait à fond de train. Le courageux garçon, après avoir été traîné,* tantôt sur la chaussée, tantôt sur les trottoirs, l'espace de plus de 40 mètres, parvint à maîtriser l'animal affolé.

La voiture appartenait à Mme Carette, marchande de lait, rue de Gand.

Un feu de cheminée. — Un feu de cheminée, qui n'a du reste présenté aucun danger, s'est déclaré mardi soir, au café Louis. Il a été aussitôt éteint par quelques pompiers qui, de la caserne, avaient aperçu les étincelles.

Petits faits de police. — Deux individus masqués, Edouard D..., 17 ans, et Arsène V.., 19 ans, demeurant à la Croix-Rouge, ont été arrêtés, dans la nuit du mardi au mercredi, à l'estaminet Vanhamme (Croix-Rouge) pour outrages et rébellion envers l'agent Desrousseaux.

Un incident du même genre dont un sieur P... a été le héros dans un café de la ville, a amené un procès-verbal qui sera suivi de poursuites correctionnelles.

Autorisations de bâtir. — MM. Leruste-Masurel, deux *maisons rue N° 2 (Phalempins)* ; Jean-Baptiste Briet, quatre maisons rue du Chêne-Houpline ; Mulliez-d'Haine, une maison rue de la Marlière ; Messian, deux maisons rue Fremeaux ; Gutkind, mur de clôture rue Neuve-de-Roubaix ; Julien Nuttin, une maison rue de Gand, Charles Desbonnets, une remise rue de Paris.

Mouveaux. — *Réunion du conseil municipal.* — Les *conseillers municipaux* de la commune sont convoqués pour dimanche 3 mars, à midi, à l'effet de délibérer sur les deux articles suivants :

« Protestation contre la pose de poteaux en bois au lieu de poteaux en fonte destinés à y fixer les fils électriques pour la traction des tramways de Roubaix sur le territoire de Mouveaux. — Demande de la Société de secours mutuels des cantonniers du service vicinal sollicitant l'adhésion de la commune à titre de membre honoraire. »

Halluin. — *Accident d'usine.* — Un pénible accident est arrivé lundi matin à la filature de M. Leurent, au Pellegrin. *Une jeune ouvrière de 13 ans, Marie Sioen, qui* traversait une des salles de métiers, ayant glissé, voulut se retenir à l'un d'eux ; elle eut les quatre doigts de la main gauche pris dans un engrenage. Le médecin appelé croit toutefois que l'amputation ne sera pas nécessaire.

— *Attaque d'un poste de douaniers.* — Dimanche, vers minuit, les douaniers qui se trouvaient au corps de garde du pont Cret, virent des masques s'arrêter devant leur loge. Quelques instants après, une brique faisait voler en éclats les carreaux de la porte et venait s'abattre au milieu de la place sans blesser personne. Les auteurs de ce méfait n'ont pu être arrêtés ni reconnus.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Jeudi 28 Février 1895* —

SARDINES FUMEES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,75 la douz.

Soles à la gelée, 0,75 c. la portion

Raie à la gelée 0,50 la portion

Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés

Langoustes extra « à »» fr.
Homards (gros) »,» »'»» à »» f.
Crabbes.. ......'.. 0,00 et 0,»»
Ecrevisses (moyme). 0... et 0,00

Escargots. la douz. et 0,76

HUITRES la douz.

Arcachon 0,00 ; extra. ... 1,00
Marennes blanches extra 1,50
Anglaises (extra-fines) . 2,00
Moules........ .(le kilo). 0,15

Salaisons

Saumon rouge le 1/2 kil. 1,50
Morue nouvelle . le 1/2 k. 0,75
Harengs saurs à 05 2p·15c et 0,10 pièce
Harengs salés 2 p· 15 c. et 10 c. pièce
Craquelots, 0,00 la pièce

GROS ET DÉTAIL

Marée fraîche 1/2 k

Cabillaud	1,00
Maquereaux	»,»»
Soles	2,40
Turbots	1,75
Bar	»,»»
Barbue	1,75
Raies	0,90
Flotte	»,»»
Rougets	»,»»
Carrelets (pleis)	»,»»
Truite saumonée	»,»»
Anguilles de rivière	»,»»
Anguilles de mer	»,»»
Vives	»,»»
Saumon blanc	1,25
Crevettes	»,»»
Brochet (eau douce)	»,»»
Merlans	0,80
Eperlans	»,»»
Merluches	»,»»
Harengs frais, 2 pour	0,15

Filets harengs saurs, huile d'olive, à 10 c. pièce. — Anchois de Norwège, à 0,05 c. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 kilo. **Saumon frais** de Hollande 3,50 le 1/2 k.

Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

LILLE

Importante manifestation contre le privilège des bouilleurs de cru. — Mercredi à deux heures et demie a eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, la manifestation organisée à Lille contre le privilège des bouilleurs de cru. *Dès midi et demi*, un nombre considérable d'agriculteurs et de négociants de tous les cantons du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis sur la Grande-Place.

Des pancartes sur lesquelles sont imprimées les inscriptions suivantes : *Guerre aux fraudeurs ! Egalité de tous les citoyens devant l'impôt !* sont promenées à travers les rues.

Les manifestants se sont rangés dans l'ordre suivant, par syndicats ou sociétés :

Bourse de Lille, syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux, débitants de l'arrondissement de Lille. Canton d'Haubourdin, canton de la Bassée, canton de Seclin, canton de Quesnoy, commune d'Erquinghem-Lys, arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque, cantons d'Avesnes, Cambrai, Valenciennes et Douai, cantons de Carvin et du Pas-de-Calais.

Parmi les nombreuses personnalités qui se trouvaient dans la manifestation, nous remarquons : MM. Dansette, conseiller général d'Armentières; Dehaut, conseiller général du canton de Cysoing; Lebleu, conseiller d'arrondissement; Max Brame, conseiller général du canton de La Bassée; Raoul des Rotours, conseiller d'arrondissement de Pont-à-Marcq, etc.

La manifestation se dirige vers la Préfecture, par la rue Nationale et le boulevard de la Liberté. En tête, un drapeau tricolore porté par un manifestant, aux côtés duquel marchent MM. Lainé, de Loos, président du Syndicat des vins et spiritueux ; Léon Hanicotte, de Béthune, président du Syndicat des distillateurs du Nord et du Pas-de-Palais; Duquesne, vice-président du Syndicat des distillateurs du Nord et du Pas-de-Calais, etc., etc.

Une délégation de 25 à 30 membres a été reçue par M. Génie, secrétaire général de la préfecture, auquel elle a remis une note tandis que sur la place de la République les manifestants poussaient différents cris.

Cette note, après avoir exposé la situation créée aux fabricants d'alcool par le privilège des bouilleurs de cru, *continue* :

« Cet état de choses ne peut durer plus longtemps, l'équilibre du budget est rompu et la production honnête, celle qui paie intégralement les taxes fiscales, le commerce régulier qui supporte le poids des contributions directes, des patentes, des licences, etc., succombe en présence de concurrents qui, fraudeurs, ne connaissent rien de la route du percepteur ou du receveur des contributions indirectes.

» Pour notre région productrice c'est la ruine, pour les consommateurs des départements septentrionaux c'est *une inégalité choquante* ».

La note se termine ainsi :

« Ils réclament — (les manifestants) — au gouvernement, non pas aide et assistance, mais rien que l'égalité des charges ».

M. Génie a excusé M. le préfet, appelé à Paris par M. Ribot pour conférer avec lui au sujet justement de la question des bouilleurs de cru. Il assure la délégation de toute la sollicitude des pouvoirs publics.

M. Duquesne, distillateur à Chérisy (Pas-de-Calais) prend ensuite la parole. Nous sommes allés, dit-il en substance, à la République, *parce que nous avons vu* dans ce régime un gouvernement de justice et d'équité. Eh bien, cette noble formule qu'on voit sur toutes les murailles de nos édifices publics et où nous trouvons ce mot d'égalité, *elle est audacieusement violée en matière* fiscale.

Nous acquittons des impôts qu'une partie de la France ne paie pas: nous sommes ruinés par des concurrents qui luttent avec des armes qu'on nous refuse et qui ruinent en même temps le Trésor public. Cette situation ne peut durer: nous en avons assez des promesses, il nous *faut des réalités ou, sans cela, les populations du Nord* qu'on trompe se rejetteront dans l'opposition.

On s'occupe bien des socialistes, nos revendications sont aussi justes, plus justes que les leurs; nous voulons qu'on y fasse droit.

En ce moment, l'animation dans le bureau du secrétaire général est des plus vives: des délégués s'adressent individuellement à M. Génie, lui témoignant tout leur mécontentement de l'absence du préfet.

M. Georges Vandame demande que M. le secrétaire général communique aux journaux de Lille une note résumant les revendications des distillateurs et agriculteurs, et prenant l'engagement de les soutenir. M. Génie le promet.

La délégation s'est alors retirée. Au moment où elle quittait le bureau de M. Génie, quelques membres de la société des Agriculteurs du Nord se sont joints à elle.

Sur la place de la République et dans les rues avoisinantes, la foule est massée; sur l'air des Lampions, on crie : Le préfet ! Le préfet !

Quand les délégués sortent du bureau du secrétaire général, ils sont chaleureusement accueillis; en quelques mots ils rendent compte de ce qui s'est passé; puis tout le monde, un peu bruyant, mais sans le moindre trouble, se dirige vers la Grand'Place, où beaucoup vont vaquer à leurs affaires interrompues.

En route pour Madagascar. — Un détachement du 1er escadron du train des équipages vient de recevoir l'ordre de partir pour Madagascar. Il s'embarquera, jeudi matin, à la gare Saint-Sauveur. Ce détachement quittera le quartier Saint-Ruth à 5 heures 40 du matin.

Une tentative de suicide. — Mercredi vers 5 heures et demie du matin, un marchand d'étoffes de la rue Franklin, Victor Bérard, âgé de 60 ans, a tenté de se suicider en se coupant la gorge. Le médecin qui l'a soigné déclare que Bérard sera rétabli d'ici 8 à 15 jours.

C'est, dit-on, sa mauvaise situation commerciale qui l'aurait poussé à attenter à ses jours.

Bourse linière. — Les fêtes du Carnaval ont quelque peu entravé les affaires, il y avait peu de monde à la Bourse de *mercredi. La demande est assez active pour la toile et il se* traite un assez grand nombre d'affaires, mais les ventes ne portent pas sur des chiffres aussi importants qu'on aurait pu l'espérer à cette époque de l'année.

Pas de changement pour les fils, il se traite des affaires, mais les prix sont toujours discutés, bien que les filateurs se montrent peu disposés à faire de nouvelles concessions.

Demande régulière et prix sans changement pour les lins de pays. Affaires plus calmes en lins russes, les transactions ont surtout porté sur le livrable roui à l'eau; prix sans changement.

FEUILLETON DU 1er MARS 1895. — N° 115

La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

QUATRIÈME PARTIE

LA PETITE-FILLE

XVIII

Pendant l'orage

— Oui, oui, répondit la Pâlotte, les yeux étincelants, une belle petite fille .. Ah ! comme elle l'aimait !

— Vous l'avez connue aussi la petite fille ?

— Oui.

— Comment s'appelait-elle ?

— Je ne me rappelle pas.

Presque aussitôt elle reprit d'une voix déchirante :

— Ah ! la pauvre petite, elle est entrée bien tristement dans la vie... Sa mère était maudite, comme sa mère elle devait être malheureuse, comme sa mère elle devait souffrir ! La malédiction retombait sur elle. Pourtant elle était innocente, elle n'avait rien fait... Elle n'a pas pu vivre, elle ne devait pas vivre, maintenant elle est morte...

— Vous dites qu'elle est morte ! exclama Geneviève.

— Oui, elle est là-haut, avec les anges... Dieu l'a reprise parce qu'il ne voulait pas la laisser seule sur la terre.

— Mais elle avait sa mère !

— Non, elle n'avait plus sa mère. sa mère était morte, oh ! la malédiction d'une mère, quelle chose terrible !

— Oui, mais les malédictions ne sont pas éternelles, les mères oublient et pardonnent.

La Pâlotte secoua la tête.

— Trop tard ! murmura-t-elle.

— Voyons, madame, reprit Geneviève, vous dites que la belle petite fille est morte et que la pauvre mère est morte aussi ?

— Oui, elles sont mortes.

— Mais si vous vous trompiez, si elles n'étaient pas mortes ?

Ces paroles semblèrent produire sur la malheureuse une vive impression.

— Ecoutez-moi bien, reprit Geneviève ; quand vous parlez de cette femme, que vous avez connue, que sa mère a maudite et qui a toujours été malheureuse, n'est-ce pas de vous-même qu'il s'agit, n'est-ce pas à vos propres malheurs que vous faites allusion?

La pauvre femme sursauta et ouvrit démesurément ses yeux, qui exprimaient en même temps l'étonnement et l'effroi. Elle hocha la tête, puis d'une voix lente et triste :

— Non, allez, répondit-elle, ce n'est pas moi, c'est l'autre.

— Ici, répliqua aussitôt la jeune fille, on vous appelle la Pâlotte ; mais qui êtes-vous ? Quel est votre véritable nom ?

— Je ne sais pas.

— Vous avez beaucoup souffert, cela se voit; pourquoi avez-vous été malheureuse ?

— Pourquoi j'ai été malheureuse ? répéta-t-elle lentement...

Elle resta un moment silencieuse, les yeux baissés, et murmura, comme se parlant à elle-même :

— Je ne peux pas me rappeler !

Elle se redressa brusquement et, se frappant le front :

— Toujours, toujours, dit-elle d'une voix sourde, oppressée, il me semble que je vais me souvenir, que la lumière va se faire en moi : erreur, il n'y a pas de clarté dans la nuit, l'obscurité reste profonde... La flamme qui cherche à s'allumer s'éteint. puis, plus rien, plus rien !

— Madame, dit Geneviève d'une voix vibrante, voici une lumière : vous vous appelez Gabrielle !

La Pâlotte tressaillit violemment ses yeux s'enflammèrent et elle s'écria :

— Gabrielle ! Gabrielle !

Il y eut un silence. Elle reprit, en changeant de ton :

— Oui, celle que sa mère a maudite et qui a toujours été malheureuse s'appelait Gabrielle.

Elle tremblait de tous ses membres ; mais, hélas ! la flamme de son regard s'était subitement éteinte. Elle poussa un long soupir, laissa tomber sa tête sur sa poitrine et parut s'enfoncer dans une sombre rêverie.

Geneviève était très perplexe : cette malheureuse était-elle la fille de la marquise de Saulieu ? Elle le pensait, elle en était presque convaincue ; mais elle pouvait se tromper. Et, d'ailleurs, que pouvait-elle faire ? Rien pour l'instant.

Une voiture s'arrêta devant la maison ; le prince Mélikoff et le comte de Maurienne en descendirent.

— C'est papa, c'est papa ! s'écrièrent les jeunes filles, qui s'élancèrent vers la porte.

La Pâlotte se redressa comme réveillée en sursaut, saisit la main de Geneviève et la regardant avec une expression étrange :

— On vient vous chercher, dit-elle, mais vous reviendrez, n'est-ce pas, vous reviendrez ?

— Oui, je reviendrai, répondit la jeune fille pour contenter la malheureuse.

Celle-ci serra la main de son nouvelle amie, murmura le mot « merci » et s'enfuit.

Le prince et M. de Maurienne entraient dans la maison.

Quand Geneviève *monta dans la voiture*, elle aperçut la Pâlotte qui la regardait de loin, cachée derrière un buisson. Les larmes lui vinrent aux yeux et elle soupira :

— Pauvre femme ! pensa-t-elle. elle me voit partir avec peine, et moi, je m'éloigne d'elle avec une grande tristesse. Il y a en moi comme de l'inquiétude. J'ai peut-être eu tort de lui dire que je reviendrais à la ferme, car elle m'attendra. Pourquoi lui ai-je menti ? J'ai craint de l'affliger. Oh ! pauvre femme ! pauvre femme !

Geneviève savait qu'elle ne reverrait plus la Pâlotte, la journée du lendemain étant la dernière qu'elle *devait passer au château de Noirans.*

Elle crut devoir ne point parler à la princesse, ni à personne de la pauvre folle de la ferme.

Le lendemain matin, après les leçons données à ses élèves, ayant quelques instants à elle, elle se retira dans sa chambre et se dit qu'elle ferait bien d'informer tout de suite madame de Saulieu de la singulière rencontre qu'elle avait faite à la ferme des *Mélèzes*, située à une lieue de Noirans.

Elle avait déjà la plume à la main, quand elle réfléchit que, dans une lettre, si longue qu'elle fût, il lui serait impossible de bien expliquer à sa protectrice ce qui s'était passé et que, par conséquent, il était de beaucoup préférable de lui faire ce récit de vive voix à sa prochaine visite, c'est-à-dire dès les premiers jours de son retour à Paris.

Elle renonça donc à écrire à la marquise, et ce fut au vieux commissionnaire qu'elle adressa les lignes *suivantes* :

« Mon bon père Anselme,

» Nous quittons Noirans demain jeudi et nous rentrerons à Paris dans l'après-midi de vendredi. J'ai bien des choses à vous dire et je désire vous voir dès mon arrivée ; venez donc samedi matin, à dix heures, j'aurai prévenu de votre visite et serai autorisée à vous recevoir.

» Je serai bien heureuse de vous revoir. Ne manquez pas de venir ; vous aurez, je crois, de bons conseils à me donner ; et puis, faut-il vous le dire, j'ai comme le pressentiment de quelque malheur qui arriverait si je ne vous voyais pas samedi matin.

» Votre bien reconnaissante et bien affectionnée.

» GENEVIÈVE. »

» Hôtel du prince Mélikoff.

» 72, rue de Courcelles. »

— Oui, se disait la jeune fille en pliant sa lettre et en la mettant dans une enveloppe, il faut que je le voie, j'ai absolument besoin de le voir et de causer avec lui. Après cela, il me semble que je serai beaucoup plus tranquille, que je ne serai plus tourmentée par toutes ces vagues inquiétudes qui m'assiègent sans cesse.

Elle soupira et essuya deux larmes.

— *Hélas !* continua-t-elle, c'est à lui seul maintenant que je peux faire connaître toutes mes pensées, près de lui seul que je peux parler avec abandon, à lui seul que je peux ouvrir entièrement mon cœur.

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE

CINQUIÈME PARTIE

LE COMMISSIONNAIRE

I

Joie et bonheur

La lettre écrite par Geneviève au père Anselme ne fut mise dans la boîte aux lettres du village de Noirans qu'après le passage du courrier. Ayant par ce fait vingt-quatre heures de retard, elle ne fut remise au commissionnaire que le vendredi, quelques heures avant l'arrivée à Paris de la famille Mélikoff, qui avait pris à Lyon un train express. Mais ce retard importait peu au père Anselme. Il allait revoir sa fille ; pour lui c'était tout.

— Quand je l'aurai vue ! pensa-t-il.

Nous n'avons pas à dire si l'après-midi et la nuit lui parurent longues, ni avec quelle impatience, s'étant levé comme d'habitude au petit jour, il attendit l'heure de se diriger vers la rue de Courcelles.

Il s'était vêtu de ses plus beaux habits, ceux qu'il avait achetés pour son voyage à Marseille, et il avait mis à sa toilette un soin tout particulier. Sous son costume d'ouvrier aisé, un jour de fête, le vicomte de Mérulle reparaissait.

Il allait revoir sa fille ! Quelle joie ! Quel bonheur ! Son cœur battait avec violence. Il lui semblait que ce qu'il éprouvait le payait largement de tout ce qu'il avait souffert.

Il lui restait encore une tâche à remplir: retrouver la mère comme il avait retrouvé la fille. Sans doute il rencontrerait des obstacles, mais il ne s'effrayait pas. Dieu, qui depuis quelque temps l'avait entouré d'une protection manifeste, ne lui refusait pas son concours ; il avait foi au succès. Les résultats qu'il avait obtenus étaient pour lui une garantie de celui qu'il demandait encore à la Providence.

Puis après ?

A cette question un nuage se répandit sur les traits de M. de Mérulle.

Bien des années auparavant, il s'était dit :

— Qu'il me soit donné de retrouver la trace de celles dont j'ai à me reprocher le malheur ; alors j'aurais rempli ma tâche et je m'en irai dans quelque solitude lointaine terminer une existence désormais inutile.

Mais, maintenant, qu'il voyait approcher l'heure de ce sacrifice, — il le croyait du moins, — son cœur s'y refusait. Il sentait que ce calice serait le plus amer de tous ceux déjà vides et que l'exil lui paraîtrait extrêmement dur. Mais il se dit qu'il manquait de force et se reprocha sa faiblesse.

— Qu'importe une personne ? murmura-t-il. Qu'elles soient heureuses, celles qui *n'ont pas mérité* de souffrir ! Quant à moi, je ne dois compter pour rien.

Quand il prit le chemin de la rue de Courcelles, il marcha d'un pas alerte ; il avait retrouvé ses jambes de la vingtième année.

Très ému, il se présenta à l'hôtel du prince Mélikoff.

Un laquais russe en grande livrée vint à lui.

— Je viens voir mademoiselle Geneviève, dit-il.

— Alors, c'est vous qui êtes monsieur Anselme ?

— Oui, monsieur.

— Mademoiselle Geneviève vous attend, veuillez me suivre.

Il monta un splendide escalier dont les marches étaient recouvertes d'un tapis épais ; on lui fit traverser plusieurs pièces meublées avec grand luxe, puis une dernière porte s'ouvrit, et il se trouva en présence de l'institutrice, qui, à sa vue, se leva vivement en poussant une exclamation de plaisir.

Geneviève était vêtue avec une grande simplicité ; mais, à tout ce qu'elle portait, à sa robe de laine noire à son corsage dépourvu d'ornements et jusqu'au ruban qui entourait son cou, elle communiquait un cachet d'élégance et de grâce.

Elle s'avança vers le commissionnaire, souriante, les deux mains tendues. Il les saisit et les serra dans les siennes avec effusion. Ses yeux étaient humides, l'émotion l'empêchait de parler.

(*A suivre.*) EMILE RICHEBOURG.